Modifications relatives aux permis - Deuxième trimestre de 2013

Bulletin

No. [G-04/13]

Général

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) publie les renseignements suivants sur des modifications relatives aux permis au cours du troisième trimestre, soit du 1er avril au 30 juin 2013 :

- statistiques sur les décisions visant les demandes de permis et de renouvellement de permis;
- demandes de modification et d'annulation de permis;
- statistiques sur les autres services de la CSFO liés aux permis et services connexes.

Les modifications touchent des particuliers et des organismes des secteurs des services financiers qui relèvent de la CSFO : assurances, credit unions/caisses populaires, coopératives, sociétés de fiducie et de prêt, et courtage d'hypothèques. On peut obtenir des renseignements généraux sur les régimes de retraite, un autre secteur des services financiers qui relève de la CSFO, en consultant le site Web de la CSFO : **www.fsco.gov.on.ca**.

REMARQUE : Les bulletins affichés sur le présent site Web sont fournis à titre de référence historique seulement. Les renseignements contenus dans ces bulletins étaient exacts en date de leur publication, mais peuvent en tout temps être modifiés ou remplacés par des bulletins plus récents.

Toute ordonnance émise à l'égard du titulaire d'un permis reflète une situation survenue à un moment donné. Le statut d'un titulaire de permis peut changer. Le lecteur est invité à vérifier le statut du permis d'une personne ou d'une entité sous **Liaison Permis** au site Web de la CSFO. On peut également communiquer directement avec la personne ou l'entité concernée afin d'obtenir de plus amples renseignements ou plus de précisions au sujet des événements à l'origine de l'ordonnance.

Ces bulletins peuvent inclure des formulaires qui ne sont plus à jour ou exacts. Le lecteur est invité à visiter la rubrique des **formulaires** du site Web de la CSFO pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente d'un formulaire.

SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(Selon la date d'entrée en vigueur)

Fusions : **Date d'effet**

La Capitale Assurance et services financiers Inc. Promutuel Vie Inc. Le 4 avril 2013

- Le 31 décembre 2012, deux sociétés extraprovinciales, La Capitale Assurance et services financiers Inc. et Promutuel Vie Inc., ont regroupé et poursuivi leurs activités sous le nom de La Capitale assurances et gestion du patrimoine Inc. et, en anglais, La Capitale Insurance and Financial Services Inc.
- Le permis de l'Ontario de la Promutuel Vie Inc. a été annulé le 4 avril 2013.

Permis annulés : **Date d'effet**

Cavell Insurance Company Limited Le 12 juin 2013

La société a cessé d'exercer ses activités et elle n'a pas de passif restant au 31 décembre 2011. Elle a conclu une entente de réassurance de prise en charge avec Omega General Insurance Company.

Union du Canada, Assurance-Vie — Le 28 juin 2013

- La société a cessé ses activités. Une ordonnance de libération datée du 14 mars 2013 pour sa liquidation a été rendue et Grant Thornton Limited a également été libéré de ses responsabilités de liquidateur.

Modifications de permis : — **Date d'effet**

Les assureurs suivants ont apporté des modifications à leurs permis :

Gan Eurocourtage — Le 5 avril 2013

- La dénomination de la société a été remplacée par Groupama S.A.

XL Insurance Company Limited — Le 11 avril 2013

- Nouvelle catégorie : crédit

Grain Insurance and Guarantee Company — Le 1er mai 2013

- La dénomination de la société a été remplacée par Groupe d'assurance Wynward et, en anglais, Wynward Insurance Group.

Compagnie d'assurances JEVCO — Le 8 mai 2013

- Condition à la catégorie ajoutée : Caution (limite des opérations d'assurance-caution à la réassurance avec un apparenté)

La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie — Le 17 mai 2013

- La dénomination de la société a été remplacée par Humania Assurance Inc., et en tant que société extraprovinciale, la société est passée d'une compagnie d'assurance mutuelle à une société d'assurance par actions le 15 juin 2012.

Hannover Ruckversicherung AG — Le 5 juin 2013

- La dénomination de la société a été remplacée par Hannover Rűck SE.

Compagnie d'Assurance Chartis du Canada — Le 1er juillet 201

- La dénomination de la société a été remplacée par Compagnie d'assurance AIG du Canada et, en anglais, AIG Insurance Company of Canada.

STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS

Les statistiques suivantes portent sur l'examen par la CSFO des demandes courantes de permis

d'assurance et de services connexes. Sauf indication contraire, tous les chiffres indiqués représentent le nombre de demandes reçues ou en cours de traitement ou le nombre de documents délivrés.

Agents d'assurance et experts d'assurance

Du 1er avril au 30 juin 2013

Type de demande	Nouveaux permis	Permis renouvelés
Permis d'agent - particuliers*	1 603	4 261
Permis d'agent - sociétés	95	463
Permis d'expert - particuliers	6	975
Permis d'expert - sociétés	0	81

* La CSFO examine les demandes de permis d'agent et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Sur ces demandes, 99 % ont été traitées et un permis a été livré dans un délai de cinq jours ouvrables.

Contrats individuels à capital variable

Du 1er avril au 30 juin 2013

Demandes reçues	Documents délivrés	Traitement en cours
15 (12 en cours de traitements depuis le 1er trimestre)	20	7

Les notices explicatives concernant les contrats individuels à capital variable remises par les sociétés d'assurance font l'objet d'un examen visant à déterminer leur conformité aux exigences de la Loi sur les assurances et du Règlement de l'Ontario 132/97.

Veuillez noter qu'en vertu du Règlement de l'Ontario 132/97, l'assureur doit déposer toute modification (importante ou non) concernant un contrat individuel à capital variable auprès du surintendant.

Il faut déposer au moins une fois par an les notices explicatives des contrats individuels à capital variable, même en l'absence de changement important, conformément au Règlement de l'Ontario 132/97.

Coopératives

Du 1er avril au 30 juin 2013

Type de demande	Traitement en cours le 31 mars 2013	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 30 juin 2013	Nombre moyen de jours avant la délivrance *
Attestations de statut	0	22	22	22	0	0	1
Prospectus	4	8	1	6	0	6	18
Statuts de modification	1	7	6	6	0	2	19
Statuts de maintien	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de dissolution	1	0	0	0	1	0	0
Statuts constitutifs	8	11	4	14	0	5	28
Copie certifiée	0	0	0	0	0	0	0
Ordonnance d'annulation	0	1	0	1	0	0	95
Changement important	0	0	0	0	0	0	0
Permis	0	0	0	0	0	0	0

extra-provincial							
Statuts de mise à jour	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de fusion	0	0	0	0	0	0	0

***** Calculé sans tenir compte du temps de réponse de la société.

Credit Unions et caisses populaires

Du 1er avril au 30 juin 2013

Type de demande	Traitement en cours le 31 mars 2013	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 30 juin 2013	Nombre moyen de jours avant la délivrance *
Attestation de statut	0	6	6	6	0	0	1
Prospectus	1	0	0	1	0	0	2
Statuts de modification	1	1	0	1	0	1	39
Fusion	0	1	1	1	0	0	3
Ordonnance	0	3	3	3	0	0	9
Copie certifiée	0	2	0	2	0	0	6

***** Calculé sans tenir compte du temps de réponse de la société.

Personnes ou entreprises exerçant le courtage d'hypothèques

Du 1er avril au 30 juin 2013

Type de permis	Traitement en cours le 31 mars 2013	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Demandes retirées	Traitement en cours le 30 juin 2013	Nombre moyen de jours avant la délivrance
Courtage hypothécaire	4	34	5	30	3	5	9
Administrateur d'hypothèques de maison de courtage	0	26	26	26	0	0	8
Administrateur d'hypothèques	0	7	0	5	1	1	9
Administrateur d'hypothèques de maison de courtage	0	0	0	0	0	0	0
Courtier en hypothèques *	0	18	18	18	0	0	2
Agent en hypothèques *	15	688	664	679	0	24	2

* La CSFO examine les demandes de permis et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Sur ces demandes, 99 % ont été traitées et un permis a été livré dans un délai de cinq jours ouvrables.

Grant Swanson
Directeur administratif

Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie
Commission des services financiers de l'Ontario

Le 16 août 2013

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2011 - DERNIÈRE MISE À JOUR: AOÛT 28, 2013